

L'AVENTURE COOPÉRATIVE...

Ils sont de plus en plus nombreux à choisir de la vivre. Pourquoi pas vous ?



#SEMAINECOOPBTP



PLUS D'INFOS SUR www.ccca-btp.fr





L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE BTP, UN MODÈLE D'ENTREPRISE OÙ...



Pilotée par le CCCA-BTP et organisée en partenariat avec la Fédération des SCOP du BTP, la Semaine de l'entreprise coopérative BTP, permet de faire découvrir le modèle de l'entreprise coopérative dans le secteur de la construction auprès des apprentis en formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics.

Les 600 sociétés coopératives du BTP se mobilisent en région, pour venir à la rencontre des jeunes en formation au sein des centres de formation, qui souhaitent participer à cette initiative inédite.

C'est l'occasion d'accompagner des apprentis futurs entrepreneurs, qui achèvent leur parcours de formation, dans la réalisation de leur projet professionnel.



Les salariés ont le pouvoir de décider

Les salariés détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote.



Les dirigeants sont choisis par les salariés

Ce sont les dirigeants qui pilotent la société au quotidien, mais ils sont élus en assemblée générale.



Les bénéfices sont équitablement répartis

Les profits sont distribués entre les salariés (participation et intéressement), les réserves de la Scop et les associés (dividendes).



Chaque associé dispose d'un droit de vote égalitaire

La démocratie prévaut, quel que soit le capital détenu. Le principe : un homme = une voix.



Une part des bénéfices est systématiquement dédiée à conforter l'avenir de l'entreprise

La part des bénéfices mise en réserves contribue à consolider les fonds propres et à conforter l'avenir et la pérennité de l'entreprise.